

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 5 (1939)

Heft: 76-77

Erratum: Rectification

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rectification

Lausanne, Genève et Zurich,
le 14 avril 1939.

Il y a quelques semaines, nous vous avons donné connaissance d'une lettre de protestation, datée du 21 mars, relative au film de propagande de l'Association des Intérêts de Lausanne. Induits en erreur par un article de journal, nous avions adressé cette lettre non seulement à l'Asso-

ciation des Intérêts de Lausanne, mais également à l'Association vaudoise des Intérêts touristiques. Nous avons pu nous rendre compte que ce dernier groupement n'était nullement intéressé à cette affaire; à son égard notre protestation est donc sans objet, ce que nous reconnaissions volontiers ici.

Association des Producteurs Suisses
de Films.
Société des Artistes et Artisans Suisses
du Film.

Sur les écrans du monde

SUISSE

Un film touristique sur le Jura neuchâtelois.

L'Office national suisse du tourisme et les associations touristiques du canton de Neuchâtel se préparent à faire tourner un film dans ces régions sur la base d'un scénario écrit par M. Budry, directeur de l'Office national. Le film, qui coûtera 20 000 fr., portera, probablement, le titre de «Terre de précision» et sera tiré en édition française, en édition anglaise et peut-être en édition allemande. On prévoit que sa réalisation sera terminée au printemps prochain, car on veut prendre les vues pendant les quatre saisons.

*

Les premières prises de vues du film «Ruban d'acier» ont été tournées il y a quelques jours à la gare de Neuchâtel. Des jeunes gens et des jeunes filles de l'Ecole de commerce de Neuchâtel avaient été priés d'assurer la figuration.

Ajoutons que le film sera projeté à l'Exposition nationale et au pavillon de l'Exposition de New-York.

Le contrôle des films cinématographiques dans le Canton de Vaud.

En 1938, la commission cantonale de contrôle des films cinématographiques a tenu 34 séances au cours desquelles lui ont été présentés 35 films (29 en 1937). Sur la base de son préavis, le département de justice et police a autorisé sans réserves six films, avec réserves, dix-huit films. Ces réserves portaient sur l'âge d'admission des jeunes gens porté à 18 ans (pour douze films), sur l'obligation d'annoncer que le film n'est pas pour les personnes nerveuses et impressionnables (deux films), sur des coupures (trois films); une bande a été autorisée sous réserve de décision contraire en cas où l'ordre public serait troublé.

Onze films ont été interdits, dont trois de gangsters américains, cinq films fran-

çais immoraux, deux films français susceptibles de provoquer des réactions nuisibles à l'ordre public, un film tombant sous le coup de l'arrêté interdisant des manifestations en rapport avec les hostilités en Espagne.

Le département de justice et police a étendu l'interdiction d'admission des jeunes gens de 18 ans à 51 films; il a adressé sept circulaires aux autorités communales et aux cinématographes permanents, signalé quarante films ne pouvant être présentés sans avoir fait au préalable l'objet d'une décision spéciale. Une interdiction a fait l'objet d'un recours au Conseil d'Etat, lequel l'a écarté.

La censure des films en Valais.

La commission de censure des films cinématographiques qui est composée de trois membres se montre toujours assez sévère dans ses arrêts.

C'est ainsi que les œuvres traitant de l'adultére ou du divorce sont impitoyablement bannies des programmes.

Au cours de sa dernière période d'activité, la commission de censure a autorisé la projection de 310 films en se basant sur la documentation qu'elle possédait.

Par contre, elle a demandé à «visionner» 202 films et elle en a interdit 68.

*

La Fédération des Clubs d'amateurs du Cinéma s'est réunie récemment à Berne. Elle compte actuellement douze clubs qui totalisent 650 membres. On a proclamé les résultats du Ve Concours de films d'amateurs. Parmi les 53 envois, le prix du Conseil Fédéral a été décerné au film d'un Genevois: «Des Alpes à la mer»; le prix de la Fédération, au film d'un Zurichois: «La Technique triomphe de la Nature». Du 4 au 11 Juin, aura lieu, à Zurich, à l'occasion de l'Exposition helvétique, le Ve Congrès International d'Amateurs du Cinéma, au cours duquel se tiendra le VIII^e Concours International du meilleur film d'amateur. Les meilleurs films passeront sur l'écran à l'Exposition.

FRANCE

Les programmes réguliers de télévision commencent à fonctionner en France.

Mais il faut définir sur le plan juridique les relations de la télévision et du cinéma, nous dit M. Georges Delamare, directeur artistique des services de la télévision.

Il y a quelques semaines, au cours de la première séance publique de télévision sur grand écran qui a eu lieu à Paris au théâtre Marigny, le ministre des P.T.T., M. Jules Jullien, annonçait que, dorénavant, à partir du 15 avril, des émissions quotidiennes de télévision seraient diffusées tous les jours, l'après-midi et le soir.

M. Georges Delamare, directeur artistique des services de la télévision et chargé de l'établissement des programmes, a bien voulu donner des précisions à ce sujet.

«Nous avons effectivement commencé à donner régulièrement des émissions quotidiennes à partir du 1^{er} mai.

«Nous avons étudié six ou sept genres d'émissions. Les soirées du mardi, du jeudi et du vendredi sont consacrées au télécinéma, en des programmes commençant à 21 heures et durant environ deux heures. Au cours de ces séances, nous donnons un quart d'actualités — Eclair-Journal — plusieurs documentaires, un dessin animé et un grand film. Nos moyens financiers restreints ne nous permettent pas de projeter des films nouveaux ou même récents. Parmi les productions cinématographiques diffusées ces derniers temps, je vous citerai *Tartarin de Tarascon*, *Princesse à vos Ordres*, *Dactylo*.

«Tous les lundis, à 21 heures, a lieu une émission intitulée *Cabarets d'autrefois et d'aujourd'hui* au cours de laquelle nous reconstituons par exemple dans notre studio une soirée du Chat-Noir en 1895, suivie par une présentation de chansonniers modernes.

«Le mercredi, nous donnons la «Soirée improvisée». M. et Mme Z..., récemment enrichis, ont des ambitions mondaines, mais manquent de relations. Grâce à l'entremise d'un ami, ils réussissent à faire venir chez eux des artistes connus que l'on convoque par téléphone. Cela donne lieu à des scènes fantaisistes et à une présentation originale des artistes les plus divers.

«La soirée du samedi est consacrée au régionalisme français et à l'exotisme colonial. Nous faisons venir dans le studio des danseurs et des chanteurs de nos provinces qui paraissent devant le micro et la caméra dans des décors spécialement conçus. On voit et on entend également des reconstitutions de la vie coloniale avec des chants et des danses indigènes.

«Enfin, le dimanche après-midi, de 16 heures à 17 h. 30, a lieu une heure et demie de music-hall.

«Nous avons d'autres projets: donner de grandes soirées de théâtre montées spécialement de façon toute nouvelle. Nous pourrions «bloquer» par exemple *La Fille de*